

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL de BAN-DE-LAVELINE
SEANCE du MERCREDI 27 JUIN 2018

- Attribution des travaux VOIRIE (programme d'investissement 2018) à l'entreprise BROGLIO de Corcieux
- Attribution des travaux 2018 de dégagement et de relèvement des pincettes en forêt communale (hors maîtrise d'œuvre ONF) : lot 1 à Stéphane MINETTE de Fraize et lot 3 à Forêts et Bois de l'Est d'Epinal.
- Attribution des travaux de renouvellement de la canalisation vétuste d'eau potable sur Verpellière (sur environ 470 ml), à l'entreprise Hydr'Eau Services de Fraize
- Adoption du rapport sur l'eau 2017
- Décision de vendre les parcelles communales C 1289 et 1299 (pour partie), situées « A la Chalandes » à des privés
- Approbation d'une nouvelle convention avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols, sur une durée de 3 ans (la précédente convention arrivant à échéance)
- Approbation d'une nouvelle convention avec la commune de La Croix-aux-Mines pour la mise à disposition de leur ATSEM dans notre école pour l'année scolaire 2018-2019
- Etablissement d'un nouveau contrat d'un an pour l'agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux (aidé par l'Etat à hauteur de 40 %), à effet du 3 juillet 2018
- Adhésion au CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement des Vosges) dès 2018 = service de conseil pour les collectivités adhérentes, afin de les renseigner et les assister dans leur réflexion globale en amont de projets d'aménagement
- Décision de conserver notre compétence « éclairage public » et donc de ne pas la déléguer au SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges)
- Renouvellement pour 9 ans d'une concession de captage de source et passage de canalisation (droit d'eau) à un privé, la convention initiale datant de 1988.
- Adhésion au service proposé par le Centre de Gestion 54 pour la mise en conformité avec la réglementation européenne sur la sécurité des données à caractère personnel

Informations diverses :

- Passage du jury des maisons propres et fleuries lundi 16 juillet
- Travaux bruyants par des particuliers : Mise en conformité avec l'arrêté préfectoral n° 964/08/DDASS/SE
- Désignation de Madame Thérèse COSYNS en tant que membre du CCAS

Le 28 juin 2018

Le Maire,
Stéphane DEMANGE

